

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 8 FÉVRIER 2023

N° 2023-56 ATTRIBUTION D'AIDE À LA RÉNOVATION DE L'HABITAT – PROGRAMME 2023

Nomenclature des actes : 7.5

Vu la délibération n°2020-323 du 23 septembre 2020, relative au lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) couplée à une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH).

Vu la délibération n°2020-447 du 9 décembre 2020 relative à l'approbation du règlement des aides de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique.

Vu la délibération n°2020-448 du 9 décembre 2020, relative à l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay au programme Eco-PASS – propriétaire en Vendée.

Vu la délibération n°2020-161 du 24 juin 2020 attribuant les délégations à la Présidente.

Considérant que les demandes d'aide suivantes sont conformes aux critères d'éligibilité, la Présidente décide d'attribuer les subventions suivantes :

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 09/02/2023.

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

N° dossier	Nom	Commune projet	Types de travaux	Montant Aide
2022-06773	CAOUREN	SAINT GERMAIN DE PRINÇAY	énergie (logement personnel)	250,00 €
2022-08772	GUEDON	SAINT MARTIN DES NOYERS	adaptation du logement personnel	1 400,00 €
2022-05618	ESNAULT	SAINT GERMAIN DE PRINÇAY	énergie (logement personnel)	500,00 €
2022-08798	POUPIN	CHANTONNAY	adaptation du logement personnel	785,00 €
2022-07005	JUILLARD	SAINTE CECILE	énergie (logement personnel)	500,00 €

Budget initial	Montant engagé	Reste après engagement	Dont montant déjà versé
En attente vote du budget	11 835,00 €	/	0 €

Le versement des aides sera effectué sur présentation des justificatifs de paiement validés par les conseillers habitat.

À CHANTONNAY, le 8 février 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET